

SEANCE DU 7 JUILLET 2015

Date de convocation : 27 juin 2015

Date d'affichage : 20 juillet 2015

L'an deux mil quinze le sept juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Etienne Bonnel, David Collette, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Stéphanie Olivier, Géraldine Poutrel et Didier Touzé.

Absente excusée : Mme Stéphanie Collette.

Absente : Mme Nadine Hélaïne.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 09 JUIN 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 09 juin 2015.

BILAN COMPTABLE DE LA COMMUNE 1^{ER} SEMESTRE 2015

Une analyse de la situation financière des communes a été effectuée par un cabinet d'étude privé. Celle-ci met en évidence que pour Cambernon, la dette par habitant a diminué entre 2008 et 2012 de 33.33 % alors que dans le même temps pour les autres communes de démographie identique, elle a diminué de 0.17 %. Cette dette s'élève pour Cambernon à 52 € par habitant alors que pour les communes de même importance, elle s'élève à 596 € par habitant.

De plus, Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le bilan du 1^{er} semestre 2015 est conforme et respecte les décisions prises lors de l'établissement du budget 2015 malgré la diminution des recettes, mais qu'il faut rester vigilant sur les dépenses à venir.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES ANNEE 2015

Par référence à la circulaire n° 87-225 du 2 février 1987 de Monsieur le Préfet de la Manche, concernant l'indemnité de gardiennage des Eglises Communales ; le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder l'indemnité due pour l'année 2015, à savoir 119.55 € à Monsieur Claude LEPRIVEY demeurant La Cuirerie 50200 CAMBERNON.

ASSAINISSEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 24 juin 2015, en présence de Madame Isabelle FONTAINE-TINTURE, Responsable SATESE du Conseil Départemental de la Manche, au sujet de la réalisation des études et des suivis nécessaires à l'opération de curage des boues de la station d'épuration du Bourg. Deux entreprises ont répondu à cette procédure. Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valident la proposition de la commission, à savoir retenir l'entreprise AQUASOL de CESSON SEVIGNE pour un montant de 5 892.00 € TTC et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la dévolution des études et travaux et aux demandes de subventions.

VILLAGE DE L'AUBRIERE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Denis ROULAND a signalé des bordures CC1 endommagées près de sa maison. Celles-ci étant posées en bordure de la voie départementale, les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire d'intervenir auprès des services techniques du Conseil Départemental afin qu'ils interviennent.

Monsieur David COLLETTE fait un compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 7 juillet concernant les travaux de réfection de la voirie. Des travaux supplémentaires vont devoir être effectués consistant en la pose de caniveaux CC1 sur une longueur de 30 mètres.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce surcoût.

De plus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à adresser un courrier à Monsieur Yves LAMY, Président de la Communauté du Bocage Coutançais demandant une autorisation de déviation pendant les travaux de réfection de la voirie du village de L'Aubrière du Vert Bouillon à La Belaisière.

SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de mise en accessibilité de la Salle des Fêtes effectué par Monsieur Stéphane BELLEE d'un montant de 59 376.00 € TTC, à savoir l'élévateur pour un montant de 48 000.00 € TTC et les cheminements, portes extérieurs et les sanitaires pour un montant de 11 376.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de présenter ce dossier de mise en accessibilité de la Salle des Fêtes à la commission Accessibilité afin qu'elle accepte de déroger à l'obligation de mise en accessibilité au motif du coût financier élevé.

De plus, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la facture des honoraires de Monsieur Stéphane BELLEE d'un montant de 2 640.00 € TTC concernant la mise aux normes accessibilité de la Salle des Fêtes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte cette facture et autorise Monsieur le Maire à la régler.

CHEMINS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un devis reçu de l'entreprise FATOUT de LA RONDEHAYE d'un montant de 4 306.80 € TTC relatif aux travaux à entreprendre au chemin Le Bouleau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à la réfection de ce chemin et accepte ce devis.

DEMANDE DE MONSIEUR FRANCOIS EPIARD

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de Monsieur François EPIARD demeurant La Masure à CAMBERNON demandant à la Commune de financer une grille d'évacuation des eaux pluviales afin que celles-ci ne stagnent plus en bordure de sa propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande à Monsieur David COLLETTE, Adjoint en charge des chemins, de se rendre sur place pour étudier la faisabilité.

DEPOT D'ORDURES SAUVAGES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un dépôt sauvage d'ordures appartenant à un habitant de COUTANCES a été constaté au village des Nioures à CAMBERNON. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à adresser un courrier les informant de leur incivilité et décide de les sanctionner. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le prix de l'amende à 150 € pour tout dépôt sauvage d'ordures. Monsieur Francis LEBEURY fait part aux membres du Conseil Municipal de difficultés quant à la périodicité du ramassage des containers à La Belaisière.

COMMUNES NOUVELLES

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la procédure relative à la création d'une commune nouvelle telle que présentée par les services de la Préfecture. Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorisent Monsieur le Maire à s'associer à la réflexion de la création d'une commune nouvelle autour de Coutances.

COMPTE RENDU REUNIONS CBC,...

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont déroulées au sein de la Communauté du Bocage Coutançais. Il leur fait tout d'abord un bilan de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à mi-parcours : 46 propriétaires occupants et 1 propriétaire bailleur ont bénéficié de 481 000 € de subventions pour un montant de travaux de 875 000 €. Ensuite, il leur explique les problèmes rencontrés suite à la décision de 2 communes de ne pas reverser le montant du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales à la Communauté du Bocage Coutançais ; la solution se traduira probablement par une hausse de la fiscalité. Il leur précise ensuite que le devis GRDF pour la desserte en gaz de la Zone Artisanale de Saint Pierre s'élève à 23 000 € TTC au lieu de 35 000 € initialement ; que le devis d'entretien du mur végétal de l'Union Nationale de l'Aide des Soins et des Services aux domiciles qui nécessite un entretien régulier s'élève à 1 928.72 € TTC par an. Enfin, il leur explique que la chambre de métiers propose une mission d'étude pour la création du village d'artisans. L'étude pourrait être réalisée en partenariat avec la Communauté de Communes de Montmartin Sur Mer. La participation de la communauté s'élèverait à 4 549 €, représentant 50 % du coût de l'étude.

ELECTIONS REGIONALES

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les prochaines élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre prochains.

QUESTIONS DIVERSES

N° 20 - PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DES BIENS COMMUNAUX A LA CBC

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 a posé comme principe que le transfert de compétences entre une commune et un EPCI entraîne le transfert à l'EPCI des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés.

La mise à disposition constitue donc le régime de droit commun obligatoire.

Les règles d'établissement du Procès-Verbal sont prévues par l'article L.1321-1 du code général des collectivités territoriales.

Si l'absence de Procès-Verbal n'est pas un obstacle à l'exercice effectif par l'EPCI de ses compétences, il constitue néanmoins un élément indispensable à la constatation comptable de la mise à disposition. Il convient donc de régulariser la situation pour notre communauté.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Procès-Verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le Procès-Verbal de mise à disposition des biens communaux (Stade et RPI Cambernon-Monthuchon) à la Communauté du Bocage Coutançais.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la cérémonie du 8 mai aura lieu à CAMBERNON en 2016.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le Secrétariat de Mairie sera fermée du lundi 10 au mardi 25 août 2015 inclus.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une journée de mobilisation est prévue le 19 septembre 2015, organisée par l'Association des Maires de France, suite notamment à la baisse des dotations et à l'augmentation de certaines dépenses provoquées par l'Etat. Cette manifestation sera organisée au niveau de la Communauté du Bocage Coutançais.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal la liste des travaux à effectuer par la Communauté du Bocage Coutançais à l'école de CAMBERNON cet été : vérification de la ligne téléphonique, changement du modem pour la connexion internet, raccord de peinture au niveau du bandeau électrique à la bibliothèque et mise en place d'anti-pince doigts dans une Classe.

Monsieur Didier TOUZE informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Pierre DUCLOS demeurant à Courcy précise que le ruisseau bordant sa propriété est à sec.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le jeudi 3 septembre 2015 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 25.